

CABINET DU PREFET

SERVICE DE L'INFORMATION ET DE  
LA COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE

GRENOBLE LE 6 FEVRIER 2013 A 10H

## COMMUNIQUE DE PRESSE N°1

### EPISODE NEIGEUX POINT SUR LES CONDITIONS DE CIRCULATION

#### La Préfecture de l'Isère communique :

La circulation des véhicules de plus de 7,5 tonnes est interdite en Isère depuis le 5 février à 20h30 sur:

- la RN 85 dans les deux sens à partir de Vizille

du fait de conditions météorologiques et de circulation encore délicates sur ces secteurs

Ces mesures ne s'appliquent pas aux véhicules suivants **sous réserve d'équipements spéciaux** :

- aux engins de viabilité hivernale,
- aux transports en commun de voyageurs,
- aux transports scolaires,
- aux véhicules de secours,
- aux véhicules de dépannage,
- aux poids lourds assurant l'approvisionnement en matériaux de traitement de chaussée,
- aux véhicules de transports d'animaux vivants,
- aux véhicules de collecte de lait.

S'agissant des principaux secteurs vulnérables (Col de la Rossatière A 48 et Col du Fau A51), les conditions de circulation sont bonnes ; sur le réseau secondaire, la neige tient sur les routes et impose une vigilance.

#### **Conseils de comportement** :

- Soyez prudents si vous devez absolument vous déplacer. Privilégiez les transports en commun.
- Renseignez vous sur les conditions de circulation auprès du centre de circulation routière CRICR (site Bison Fûté), écoutez la radio.
- Consultez l'évolution de la situation sur le site Internet de Météo France : [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)

Une information régulière de la situation sera émise par la Préfecture de l'Isère.

**CONTACT PRESSE**  
 04 76 60 34 00